

capitale nationale, particulièrement pour l'établissement et l'entretien de monuments, de parcs et propriétés historiques, et pour la prestation de services adéquats d'interprétation.

La Commission gère également un certain nombre d'aménagements récréatifs, entre autres la patinoire sur le canal Rideau et des centaines de kilomètres de pistes de plein air. Elle s'intéresse aussi d'une façon toute particulière à des manifestations culturelles comme la Fête du Canada et le Bal de neige qui a lieu chaque hiver.

La CCN collabore avec un certain nombre d'organismes municipaux, régionaux, provinciaux et fédéraux à l'exécution de son mandat dans la région de la capitale nationale, et dans bien des cas elle exerce une importante fonction de coordination.

**Parc de la Gatineau.** Zone forestière et réserve faunique d'une superficie de 351 km<sup>2</sup>, le parc de la Gatineau est situé au nord d'Ottawa et de Hull. Il est doté de 40 km de routes panoramiques, de belvédères magnifiques, de centaines de lacs et de plages, de terrains de pique-nique et de trésors historiques au domaine MacKenzie King. Il accueille chaque année environ 1.8 million de visiteurs.

## 1.8 L'environnement

Environnement Canada a pour mandat de favoriser l'harmonie entre l'environnement et la société, afin que les générations actuelles et futures puissent en tirer des avantages économiques, sociaux et culturels.

### 1.8.1 Qualité de l'environnement

Dans ses plans stratégiques, le Ministère a retenu huit priorités qui orienteront son activité pendant de nombreuses années.

**Les substances toxiques** libérées dans l'environnement, en particulier s'il s'agit d'émanations persistantes, peuvent avoir un effet cumulatif sur tous les êtres vivants, y compris l'homme. Le ministère s'efforcera de repérer les menaces à l'environnement le plus tôt possible. Il recommande que les administrations publiques et les pollueurs réels ou en puissance se partagent la responsabilité du problème; il préconise également que des mesures soient adoptées pour prévenir ou atténuer les effets nocifs de certaines émanations, et que les autorités compétentes tiennent des consultations publiques sur les incidences socio-économiques et environnementales de l'utilisation des substances polluantes. Une nouvelle loi sur la protection de l'environnement sera présentée au Parlement en 1987. Elle réunira, en une seule, la Loi sur les contaminants de l'environnement, la partie III de la Loi sur les ressources en eau du Canada, la Loi

sur la lutte contre la pollution atmosphérique et le paragraphe 6(2) de la Loi sur le ministère de l'Environnement (1979). La nouvelle loi haussera les pénalités pour les infractions aux règles concernant les produits chimiques toxiques. Le Ministère aura le pouvoir de rappeler tout produit chimique, ou autre, qu'il jugera dangereux. Cette disposition ainsi que les autres feront de cette loi l'une des plus avancées du monde dans ce domaine.

**Les pluies acides** résultent du dégagement, dans l'atmosphère, d'anhydride sulfureux et d'oxydes nitriques, au Canada et aux États-Unis. La solution au problème des pluies acides dans les régions vulnérables de l'est du Canada consiste à réduire les émissions de sulfate liquide à moins de 20 kg/ha par année. Afin d'atteindre cet objectif environnemental, les émissions totales d'anhydride sulfureux produites à l'est de la frontière Saskatchewan/Manitoba doivent passer à 2.3 millions de tonnes (50 % du niveau de 1980). Les émissions en provenance des États-Unis, quant à elles, devraient être ramenées à 2 millions de tonnes par année (50 % du niveau de 1980). Le gouvernement fédéral et les sept provinces de l'Est canadien ont accepté de réduire les émissions d'anhydride sulfureux de 50 % d'ici 1994. En mars 1986, lors de la rencontre au sommet tenue entre le premier ministre canadien, Brian Mulroney, et le président américain, Ronald Reagan, ce dernier a endossé les résultats et les conclusions des envoyés spéciaux des deux pays sur les précipitations acides. Ce rapport prévoit la mise en œuvre d'un programme quinquennal américain de \$5 milliards pour le développement de technologie de contrôle et pour la création d'un groupe consultatif bilatéral sur la pollution atmosphérique transfrontalière.

**La gestion des ressources en eau** deviendra peut-être, d'ici à 1990, un sujet aussi important que l'a été l'énergie au cours des dernières années. On se préoccupe entre autres des points suivants: déséquilibre croissant entre les approvisionnements en eau et la demande, en particulier dans les Prairies; mauvaise qualité des approvisionnements dans diverses régions du pays; pressions en faveur de l'exportation d'eau aux États-Unis; grands projets d'aménagement de rivières au Canada, et conflits entre provinces et territoires pour ce qui touche les programmes d'utilisation de l'eau. Le rapport final de l'Enquête sur la politique fédérale en matière d'eau—la première évaluation complète du rôle gouvernemental dans la gestion des ressources en eau—est paru en 1985. Après avoir effectué de nombreuses consultations sur les recommandations du rapport, le gouvernement fédéral élabore actuellement une politique globale de gestion des eaux.